

L'Europe électrique n'est pas condamnée au monopole

L'ancien patron d'EDF, Marcel Boiteux, se livrait, il y a peu (« Les Echos » du 31 octobre 2003), à une critique sans nuance de l'évolution du paysage électrique européen. Certains de ses arguments méritent d'être discutés. Sa première critique porte sur l'impossibilité de réaliser des interconnexions transfrontalières entre réseaux nationaux de transport d'électricité, si « *c'est seulement pour gagner de l'argent* ». Effectivement, les premières interconnexions ont été réalisées dans le souci d'accroître la sécurité des réseaux : en mutualisant les moyens de production disponibles, on écarte le risque de défaillance lors des pointes de demande. Cela étant, les échanges commerciaux transfrontaliers ne sont pas exactement inexistantes. Les capacités d'interconnexions sont massivement utilisées à certaines frontières : pour EDF, le solde net cumulé des exportations sur la période 1985-2002 dépasse 35 milliards d'euros.

Par ailleurs, les interconnexions à courant continu, qui ne participent pas à la sécurité des réseaux et servent donc essentiellement à « gagner de l'argent », se sont développées peu à peu en Europe. La liaison entre la France et l'Angleterre, mise en œuvre en 1988, représente une capacité de 2.000 MW, soit plus qu'une ligne à très haute tension (400.000 volts) en courant alternatif. L'enfouissement de ces lignes pose nettement moins de problèmes que pour les lignes à courant alternatif, ce qui justifie qu'elles soient le plus souvent choisies pour les liaisons sous-marines. Certains projets en cours d'étude pourraient même conduire à « combler la Méditerranée » en reliant l'Algérie à l'Espagne ou à l'Italie.

La deuxième critique de Marcel Boiteux juge illusoire l'idée d'un marché électrique européen, compte tenu des propriétés spécifiques de l'électricité, à savoir son caractère non stockable, sa qualité rigide et son inélasticité à court terme. L'électricité est certes difficile à stocker, même si dans la plupart des pays européens dont la France, il existe des barrages qui pompent de l'eau pendant les heures creuses pour la restituer pendant les heures de pointe. La réalisation de telles installations connaît un regain d'intérêt car c'est un outil idéal pour gérer la volatilité de l'électricité et les aléas de la production aléatoire, comme la puissance éolienne. Quant à l'inélasticité, elle peut être gérée par une variation adaptée des tarifs, comme dans les tarifications « heures pleines-heures creuses » ou « effacement jours de pointe » introduites par M. Boiteux lui-même. Le développement des marchés électriques a donné des nouveaux moyens aux opérateurs pour gérer les pointes de demande en négociant l'« effacement » de grands clients industriels, possibilité qu'EDF a utilisée pendant la canicule cet été.

Troisièmement, M. Boiteux critique la mise en concurrence des opérateurs électriques et défend l'idée qu'un monopole public bien géré serait plus efficace qu'un marché concurrentiel créé de toutes pièces en Europe. En réalité, la discussion théorique sur les avantages respectifs des monopoles publics et des opérateurs privés est en partie dépassée : on voit mal EDF renoncer aux bénéfices que lui procurent ses exportations ou, depuis plus récemment, ses activités de négoce. En revanche, quelques constats permettent d'éclairer le débat :

1. La diversité des parcs de production nationaux résulte moins du caractère public ou privé des opérateurs que d'autres spécificités nationales privilégiant suivant les cas le charbon, le nucléaire, le gaz ou l'hydraulique. Par exemple, un opérateur privé finlandais a récemment décidé de construire une nouvelle centrale nucléaire dans un contexte dérégulé. Pour autant et malgré les différences de parc de production, les prix de marché de la zone

rassemblant l'Allemagne, la France, la Suisse, l'Autriche et la Grande-Bretagne, soit plus de la moitié de la consommation européenne, présentent des écarts faibles dès lors que les lignes d'interconnexion sont disponibles, soit environ 95% de l'année.

2. Les difficultés que pourrait rencontrer à l'avenir le modèle industriel d'EDF, reposant sur une production par un petit nombre de grosses centrales et un réseau de transport très développé, ne résultent pas de la dérégulation mais plutôt de la montée des oppositions locales. Si le principe Banana – « Build absolutely nothing anywhere near anybody » – traverse l'océan Atlantique pour s'imposer en Europe, il sera de plus en plus difficile de renforcer ou de renouveler les moyens de production et le réseau de transport électrique. Dans cette hypothèse, le modèle de production deviendrait moins efficace mais plus décentralisé et plus souple, dérégulation ou non.

3. Plutôt que de compter uniquement sur la peur d'être dans le noir pour imposer des installations, les opérateurs seront amenés, de plus en plus, à modeler leurs tarifs sur le niveau de fiabilité exigé par le client. Certains grands clients ont déjà recours à un double approvisionnement, ou même ont investi dans des moyens de production autonomes : ceux-là savent déjà que la fiabilité de l'approvisionnement électrique a un coût. Pour les plus petits consommateurs, une gestion plus active de la demande pourrait distinguer les usages vitaux de ceux qui peuvent être décalés temporellement. Les compagnies électriques pourraient ainsi limiter leurs investissements dans des installations utilisées de façon épisodique, et en même temps faire bénéficier de nombreux clients de tarifs comparativement plus attractifs.

4. Enfin, l'efficacité du régulateur et des pouvoirs publics est primordiale dans tous les schémas. Par exemple, le sous-investissement (ou le surinvestissement) en moyens de production n'est pas l'apanage d'un système plus que d'un autre. Entre 1998 et 2002, les Etats-Unis sont ainsi passés du sous-investissement au surinvestissement, provoquant de nombreuses difficultés financières parmi les opérateurs électriques, sans que soient résolus les problèmes de transport comme on l'a vu lors du black-out d'août dernier. En Italie, Enel a privilégié les importations plutôt que les investissements dans le secteur de la production électrique, malgré son caractère de monopole public jusqu'à récemment, et là aussi le système est devenu vulnérable au risque de black-out. Une régulation plus interventionniste aurait certainement été nécessaire dans les deux cas.

L'électricité n'est pas un bien spécifique au point de justifier un fixisme doctrinal – en dehors du monopole public, point de salut. Le véritable défi actuel en Europe réside dans la capacité d'adaptation des anciens monopoles publics, qui relève autant de problématiques culturelles, de management et d'organisation que des caractéristiques économiques particulières du secteur électrique.

NICOLAS VÉRON est associé fondateur d'Etudes et Conseil pour l'Information Financière (www.ecif.info).